

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE 09 AVRIL 2018

Réuni en Mairie le 09 avril 2018 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MERMIN, Maire, le Conseil Municipal, suivant l'ordre du jour de la réunion a pris les décisions suivantes :

**APPROUVÉ** les délégations de compétences du 11.12.2017 au 09.04.2018,

**VOTÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Principal,

**DECLARÉ** que le compte de gestion de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Trésorier Principal, n'appelle aucune observation ni réserve,

**ACCEPTÉ** d'affecter la somme de **485.234,01€** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » au compte administratif 2017 du Budget Principal,

**VOTÉ** pour 2018, le taux des 3 taxes directes locales à savoir :

Taxe d'habitation	11,25%
Foncier bâti	10,61%
Foncier non bâti	66,40%
Soit un produit total de	829.542,00 €

**VOTÉ et ARRÊTÉ** aux sommes suivantes, équilibrées en recettes et en dépenses le budget 2018 à savoir :

Budget Principal de la Commune :

-section de Fonctionnement :	2.260.193,00 €
-section d'Investissement :	2.775.734,00 €

**VALIDÉ** la convention d'objectifs et de moyens de l'Office de la Culture et de l'Animation établie pour 2018 moyennant le versement d'une participation communale d'un montant de **25.460,00€** soit **190,00€** par adhérent,

**ACCEPTÉ** d'annuler, suite à la mise en liquidation judiciaire du restaurant « La Grenouillère », la créance d'une somme totale de **1.371,86€** correspondant à des factures d'eau et d'assainissement de 2014, 2015, 2016,

**APPROUVÉ** la convention à intervenir pour une période de 3 ans de 2018 à 2021 avec la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) pour la mise à disposition à titre gracieux de locaux communaux pour le stockage de leurs archives,

**ACCEPTÉ** la convention à intervenir entre les Communes d'Ayze-Bonneville-Vougy fixant la participation financière communale à **5.000,00€** pour les travaux d'aménagement des locaux de l'Harmonie Intercommunale,

**VALIDÉ** la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat Mixte H2EAUX dans la perspective de la mise au point des conventions avec les EPCI extérieurs, notamment avec la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG),

**ACCEPTÉ** de solliciter auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires Ruraux (FDDT) une subvention destinée à l'aménagement d'une salle de classe supplémentaire dans le bâtiment de l'école Lucie Aubrac et la construction d'un restaurant scolaire/salle polyvalente,

**ÉMIS** un avis favorable à l'acquisition du terrain appartenant à la SCI du Coteau représentée par M. F Bouverat agissant en qualité de gérant pour l'aménagement de la voirie et des réseaux du PUP de Mimonet à savoir 1.357 m<sup>2</sup> en zone 1AU pour un montant de **67.850,00€** et 1.159 m<sup>2</sup> en zone A pour **927,20€**.

Fait à AYZE, le 13 avril 2018  
Le Maire,  
Jean-Pierre MERMIN

